



CONSULTATION NATIONALE DES 6-18 ANS 2024

LES RÉSULTATS EXPLIQUÉS AUX ENFANTS ET AUX JEUNES



Dans ce livret, tu vas découvrir les résultats de la **Consultation nationale des 6-18 ans**, une grande enquête faite par l'**UNICEF France** tous les deux ans. Tu pourras voir ce que pensent les enfants et les adolescents, comme toi, de leur vie quotidienne, de leurs soucis, de leurs envies, et du respect de leurs droits. Que tu aies participé à la Consultation nationale des 6-18 ans de 2024 ou non, ce livret est pour toi !

Cette version simplifiée n'analyse pas en détail chaque résultat de la Consultation nationale des 6-18 ans : elle indique les grands constats et problématiques soulevés dans le rapport de l'UNICEF France. C'est comme un résumé qui t'aide à comprendre l'essentiel !

Si tu souhaites avoir des explications plus précises, tu peux demander à un adulte de t'aider à comprendre le rapport complet publié par l'UNICEF France qui est plus détaillé.

RETROUVE LE RAPPORT COMPLET EN FLASHANT CE QR CODE
OU RDV SUR WWW.UNICEF.FR



LE SAVAIS-TU ?

"UNICEF" SIGNIFIE EN ANGLAIS "UNITED NATIONS INTERNATIONAL CHILDREN'S FUND", C'EST-À-DIRE LE FONDS INTERNATIONAL DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE. C'EST L'ORGANISATION QUI VEILLE À CE QUE LES DROITS DE L'ENFANT SOIENT RESPECTÉS, PARTOUT DANS LE MONDE !

LA CONSULTATION NATIONALE DES 6-18 ANS, C'EST QUOI ?

LA CONSULTATION NATIONALE DES 6-18 ANS DE L'UNICEF FRANCE EST UNE ENQUÊTE QUI A LIEU TOUS LES DEUX ANS DEPUIS 2013 ET QUI PERMET AUX ENFANTS ET AUX ADOLESCENTS DE 6 À 18 ANS DE DONNER LEUR AVIS SUR LEUR VIE DE TOUS LES JOURS, LEURS DROITS, LES DIFFICULTÉS QU'ILS PEUVENT RESSENTIR À L'ÉCOLE, À LA MAISON, AVEC LES COPAINS... TOUS LES ENFANTS ET ADOLESCENTS DE FRANCE PEUVENT RÉPONDRE.

D'octobre 2023 à mars 2024, partout en France, les enfants et adolescents de 6 à 18 ans qui le souhaitent ont pu répondre à un questionnaire d'une centaine de questions, sur internet ou sur papier. Les questions portaient sur beaucoup de sujets comme l'école, la santé, les loisirs... mais surtout sur la façon dont les participants vivent et perçoivent la pauvreté et l'exclusion des enfants. Ce sont, en tout, près de **20 000 enfants** qui ont participé à la dernière Consultation nationale des 6-18 ans - peut-être y as-tu participé ?

Une fois les questionnaires remplis, des ordinateurs ont lu toutes les réponses et les ont regroupées pour obtenir les résultats pour toute la France. Ces résultats ont été analysés par des chercheurs experts. Des groupes de discussion avec des enfants et une autre enquête, par entretiens cette fois, avec des enfants et leurs parents, ont été menés pour donner d'une autre manière la parole aux enfants.

Les enfants et les jeunes peuvent vivre parfois des situations difficiles. Le rôle de l'UNICEF est de mieux connaître ces vies, pour alerter les responsables politiques, et qu'ils et elles améliorent la vie des enfants et des adolescents. Grâce à toutes les réponses, l'UNICEF France a écrit un rapport (un document très complet) qui sera remis aux maires, aux députés, aux ministres ou même, pourquoi pas, au président de la République ! En participant à cette Consultation nationale des 6-18 ans, les enfants et jeunes ont exercé leur **droit à la participation**.

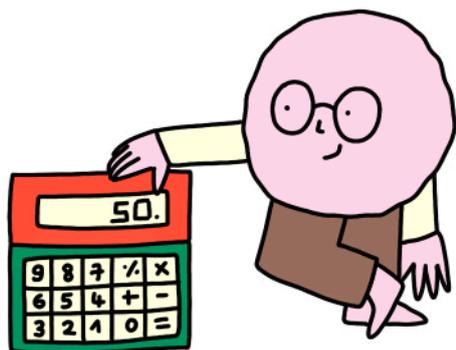
PARTICIPER ? DE QUEL DROIT ?

Participer, c'est pouvoir donner ton avis et tes idées quand les adultes prennent des décisions, et que ce que tu dis soit pris en compte ! Tous les enfants du monde ont le droit de s'exprimer et que leur avis soit réellement entendu. Tu peux le faire à la maison, à l'école, dans ton quartier ou dans ta ville... C'est un droit qui figure dans l'**article 12** de la **Convention internationale des droits de l'enfant**, un engagement de la part des dirigeants du monde entier à protéger chaque enfant et à faire respecter ses droits.



LES ENFANTS ONT DE NOMBREUX DROITS, COMME LES DROITS D'ÊTRE PROTÉGÉS CONTRE LES VIOLENCES, D'ALLER À L'ÉCOLE, D'EXPRIMER LEURS IDÉES... CES DROITS SONT ÉNONCÉS DANS LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT (CIDE), UN ENGAGEMENT DE LA PART DES DIRIGEANTS ET DIRIGEANTES DU MONDE ENTIER À PROTÉGER CHAQUE ENFANT ET À FAIRE RESPECTER SES DROITS. LA FRANCE A SIGNÉ CETTE CONVENTION COMME PRESQUE TOUS LES PAYS DU MONDE ET DOIT DONC FAIRE RESPECTER LES DROITS DE TOUS LES ENFANTS SUR SON TERRITOIRE. TOUS LES ENFANTS ONT LES MÊMES DROITS, Y COMPRIS CEUX QUI SONT SANS ABRI, QUI FUIENT LA GUERRE OU QUI SONT EN SITUATION DE HANDICAP...

Découvre tous les droits de l'enfant ici : www.myUNICEF.fr



COMPRENDRE LES POURCENTAGES

DANS LES PAGES QUI SUIVENT, CERTAINES INFORMATIONS SERONT DONNÉES SOUS LA FORME DE POURCENTAGES. SI TU NE SAIS PAS CE QU'EST UN POURCENTAGE OU QUE TU VEUX UN PETIT COUP DE POUCE POUR T'EN RAPPELER, LIS LES EXPLICATIONS CI-DESSOUS.

Un pourcentage sert à exprimer une partie comparée à un tout, et ce « tout » est toujours représenté par le chiffre 100. En d'autres termes, c'est une façon de dire « combien sur 100 ». On écrit les pourcentages avec le symbole **%**. C'est très pratique pour comparer ou mieux comprendre les chiffres !

Exemple : 20 000 enfants ont participé à la Consultation nationale des 6-18 ans. Si tous ces enfants avaient répondu « oui » à une question, on dirait que « 100% des enfants ont répondu oui ». Si par contre seulement la moitié des enfants avaient répondu « oui » à une question, on écrirait « 50% des enfants ont répondu oui ». Attention, cela ne veut pas dire que seulement 50 enfants ont répondu « oui » ! Ici, la moitié des enfants participants, c'est : 20 000 divisé par 2 = 10 000 enfants. C'est pour mieux comprendre ce gros chiffre que l'on crée un pourcentage : si on imagine un groupe de 100 enfants, alors 50 d'entre eux ont répondu oui.

POUR TROUVER LE POURCENTAGE D'ENFANTS QUI ONT RÉPONDU "OUI", NOUS CHERCHONS À COMPLÉTER CETTE CASE.

Pour calculer le pourcentage, on utilise un « tableau en croix » :

NOMBRE D'ENFANTS QUI ONT RÉPONDU "OUI" À UNE QUESTION	10 000	?
NOMBRE TOTAL DES ENFANTS PARTICIPANTS À LA CONSULTATION DES 6-18 ANS	20 000	100%

Pour compléter la case manquante, qui donnera le pourcentage représentant 10 000 enfants par rapport à 20 000, il faut :

- **Multiplier** les nombres des **deux cases qui ne se touchent pas**, ici $10\,000 \times 100 = 1\,000\,000$
- **Diviser** le **résultat obtenu par la case restante**, ici $1\,000\,000 / 20\,000 = 50$

ON TROUVE DONC BIEN QUE 10 000 ENFANTS SUR 20 000, CELA REPRÉSENTE 50% DES ENFANTS PARTICIPANTS !

Comment lire les chiffres ? Quand on dit par exemple que 25% des enfants ne connaissent pas les droits de l'enfant, il y en a donc 75% qui les connaissent (100-25). Cela pourrait être positif mais l'UNICEF va toujours regarder les chiffres qui parlent le plus des enfants les plus fragiles et à protéger.

LES POURCENTAGES INDIQUÉS DANS CE LIVRET ONT ÉTÉ ARRONDIS POUR FACILITER LA LECTURE !

QUE DIT LA CONSULTATION NATIONALE DES 6-18 ANS : LES PRINCIPAUX CONSTATS

1 - GRANDIR AVEC LES MÊMES CHANCES



Une privation c'est lorsqu'un enfant n'a pas toutes les ressources et les conditions dont il a besoin pour bien grandir et avoir une vie « normale ». La Consultation nationale des 6-18 ans 2024 montre que, parmi les répondants :

16%

considèrent être en situation de privation matérielle (c'est-à-dire ne pas avoir assez de vêtements ou de jouets, vivre dans un logement trop petit ou de mauvaise qualité, ...).

25%

n'ont pas tout ce qu'il faut pour bien étudier, ce qui ne les met pas dans de bonnes conditions pour apprendre.

23%

manquent parfois de nourriture ou ne peuvent pas manger équilibré.

15%

ne vont presque jamais chez le dentiste.

44%

ne font pas de sport, en dehors de l'école.

9%

ne passent jamais ou rarement du temps avec leurs amis en dehors de chez eux et de l'école.

67%

ne pratiquent pas **des activités*** culturelles (aller au musée ou au cinéma...), en dehors de l'école.

Lorsqu'un enfant n'a pas accès aux mêmes choses que les autres, comme la même possibilité d'avoir des loisirs, il peut se sentir différent ou moins bien que les autres. Ne pas avoir les mêmes chances dans la vie que les autres peut faire souffrir, rendre inquiet et provoquer un sentiment de rejet. Au-delà de se sentir différent, ces enfants sont dans le besoin et leurs **droits*** ne sont pas toujours respectés.

LE
SAVAIS-
TU ?

Tous les enfants ont les mêmes droits et ils méritent de vivre heureux. Pourtant, tous les enfants ne naissent pas dans les mêmes conditions. Certains ont plus d'avantages que d'autres, en raison par exemple du niveau de vie de leurs parents, leur travail, du lieu où ils vivent... ce qui leur garantit un certain nombre de sécurités au quotidien. À l'inverse, d'autres rencontrent plus d'obstacles en raison des difficultés financières de leur famille, leur parcours de vie, l'absence de titre de séjour*, s'ils sont accompagnés par des adultes ou non, l'endroit où ils vivent...

2 - GRANDIR EN SÉCURITÉ



Pour bien grandir, un enfant a besoin de se sentir en sécurité dans son quartier, sa ville, son village. Il doit également se sentir protégé, respecté et soutenu par ses proches. Pourtant, certains enfants n'ont pas cette protection, ce qui peut rendre leur vie plus difficile. Selon la Consultation nationale des 6-18 ans 2024, entre 12% et 22% des enfants disent qu'ils ne se sentent pas assez protégés et :

22%

des participants à la Consultation nationale des 6-18 ans se sentent souvent **stressés*** ou angoissés, mais seulement **23%** d'entre eux en ont parlé à un professionnel de la santé (médecin, **psychologue***).

31%

ont déjà subi des violences verbales de la part d'enfants ou d'adultes, **30%** des violences physiques de la part d'autres enfants ou adolescents et **13%** de la part d'adultes.

48%

(c'est-à-dire presque la moitié des enfants et jeunes consultés) disent qu'il leur arrive parfois de ne plus vouloir aller à l'école.

65%

s'inquiètent de ne pas réussir à l'école.

En plus des privations, ne pas se sentir protégé, manquer de soutien en cas de coup dur, ne pas pouvoir compter sur sa famille ni avoir quelqu'un à qui se confier peut aggraver les difficultés que les enfants et adolescents peuvent déjà avoir. Cela peut affecter leur bien-être et leur **santé mentale***.



SI UN ADULTE TE FAÏT DU MAL, TE FAÏT PEUR OU SI TU PENSES QU'ON FAÏT DU MAL À UN AUTRE ENFANT, APPELLE LE 119. C'EST UN NUMÉRO GRATUIT OÙ DES ADULTES DE CONFIANCE T'ÉCOUTERONT ET T'AIDERONT.

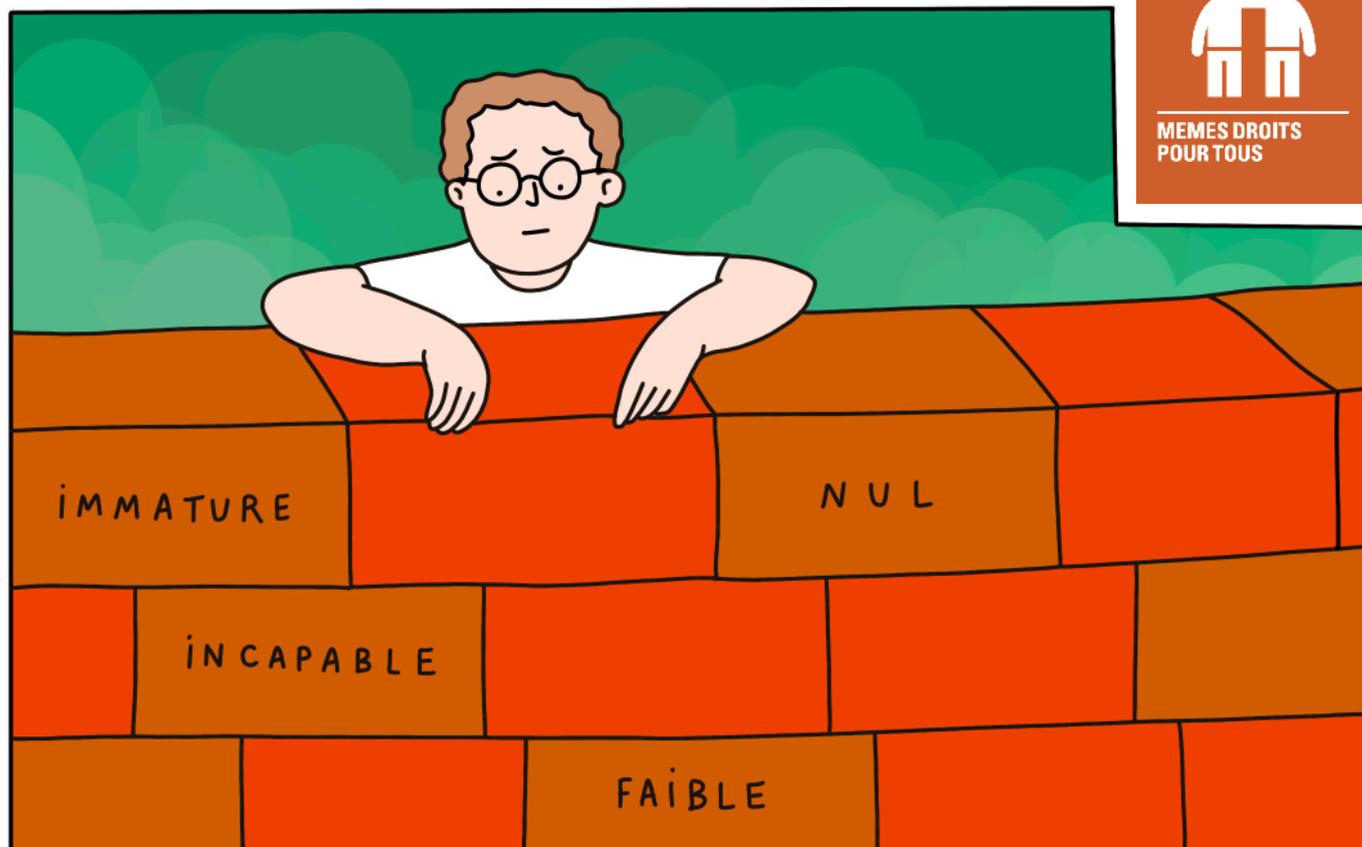


TU ES VICTIME DE HARGÈLEMENT SCOLAIRE ? TU PEUX CONTACTER LE 3018. CE NUMÉRO EST GRATUIT DEPUIS TOUS LES TÉLÉPHONES (FIXES, PORTABLES)... DES ADULTES SERONT LÀ POUR T'ÉCOUTER OU T'AIDER.

3 - GRANDIR EN TROUVANT SA PLACE



MEMES DROITS
POUR TOUS



La Consultation nationale des 6-18 ans 2024 révèle que certains enfants se sentent rejetés par les autres ou par les adultes autour d'eux. Se sentir rejeté, c'est aussi se sentir **discriminé***, estimer que ses droits ne sont pas respectés, ne pas se sentir écouté, ou ne pas avoir l'impression que son avis compte. C'est avoir le sentiment de ne pas compter pour les autres. Selon l'enquête, parmi les participants :

25%

des enfants et adolescents disent qu'à l'école, les adultes ne leur demandent pas leur avis sur les sujets qui les concernent.

16%

estiment que leurs droits ne sont pas respectés dans leur ville ou leur quartier.

11%

des enfants ont le sentiment global de ne pas compter pour leur entourage et pour la société.

25%

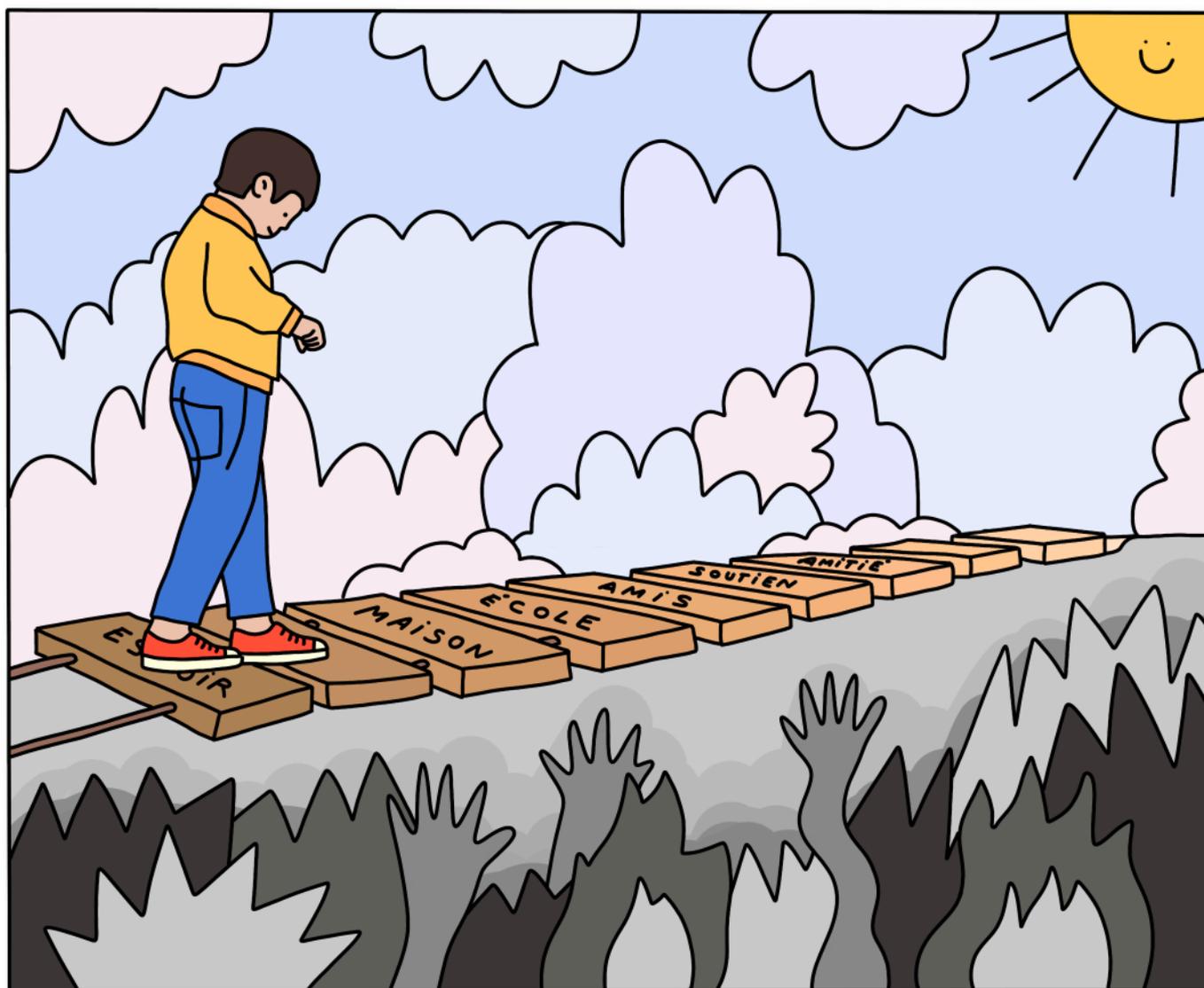
des enfants n'ont jamais entendu parler des droits des enfants. Pourtant, connaître ses droits est prévu dans la **Convention internationale des droits de l'enfant.**

Se sentir rejeté est souvent lié au fait de vivre des privations matérielles ou de manquer de protection. En plus des difficultés du quotidien, ces enfants sont souvent victimes de **stigmatisation***.

LE
SAVAIS-
TU ?

LE DROIT À LA NON-DISCRIMINATION OCCUPE UNE PLACE IMPORTANTE DANS LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT PUISQU'IL CONSTITUE L'UN DE SES QUATRE PRINCIPES DIRECTEURS AUX CÔTÉS DE LA PARTICIPATION, DE L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT ET DU DROIT DE VIVRE, DE SURVIVRE ET DE SE DÉVELOPPER. CE DROIT VEUT QUE TOUS LES ENFANTS DU MONDE SOIENT ÉGAUX ET SOIENT TRAITÉS DE LA MÊME MANIÈRE, SANS AUCUNE EXCEPTION. PEU IMPORTE D'OÙ ILS VIENNENT, LA LANGUE QU'ILS PARLENT, LEUR RELIGION, LEUR NATIONALITÉ, LEUR COULEUR DE PEAU, LEUR GENRE, LEUR CLASSE SOCIALE, QU'ILS SOIENT FILLES OU GARÇONS, QU'ILS SOIENT EN SITUATION HANDICAP OU NON...

4 - GRANDIR DANS UN ENVIRONNEMENT DÉFAVORISÉ



Certains enfants sont plus touchés par les difficultés que d'autres, et cela est souvent en lien avec leur situation familiale, le quartier où ils vivent et/ou le type de logement dans lequel ils habitent.

- Les **familles monoparentales*** rencontrent souvent des difficultés plus importantes que les familles qui comptent deux parents, et ont souvent moins d'argent et de soutien que ces autres familles. Ainsi, ces enfants ont plus de risque de manquer de choses et peuvent alors se sentir moins protégés et soutenus, acceptés et intégrés dans la société. Même si cela ne veut pas dire que tous les enfants qui grandissent dans les familles monoparentales sont malheureux ni que le parent qui élève seul ces enfants est forcément en difficulté.

- Les **enfants vivant dans des quartiers de la politique de la ville*** sont également plus exposés à la pauvreté, au manque de protection et au sentiment de rejet. Cela a un impact très négatif sur leur quotidien. Les enfants qui y habitent peuvent se sentir exclus et rejetés par la société en raison du fort taux de pauvreté et de la stigmatisation. Néanmoins, leur famille reste un soutien important pour eux.

- Les **enfants qui vivent avec leur famille dans des centres d'hébergement** (car ils n'ont pas de maison) ou qui ne vivent pas avec leur famille mais dans des foyers ou autres lieux d'accueil, sont particulièrement vulnérables. Ils rencontrent plus de difficultés en raison du manque d'argent, de ressources et de protection mais aussi de la stigmatisation et de la discrimination qu'ils peuvent subir. Cela peut les isoler encore plus de la société en grandissant.

CES SITUATIONS RENDENT LA VIE PLUS DIFFICILE POUR CES ENFANTS, ET CELA PEUT AFFECTER LEUR AVENIR.

ET QUE RECOMMANDE L'UNICEF FRANCE ?

Face aux résultats de la Consultation nationale des 6-18 ans 2024, l'UNICEF France propose au gouvernement et autres pouvoirs publics (maires, députés, ...) plusieurs recommandations pour lutter contre l'exclusion sociale des enfants et des adolescents. Voici quelques exemples :



1

- Avoir des **politiques publiques*** qui luttent plus efficacement contre la pauvreté et l'exclusion des enfants.

2

- **Sensibiliser les enfants à leurs droits**, leur apprendre à reconnaître les violences qu'ils subissent ou voient et à chercher de l'aide auprès des personnes ressources.

3

- Poursuivre les efforts pour **l'accompagnement des familles monoparentales***, en leur donnant, par exemple, des facilités pour l'accès des enfants à la cantine, aux activités périscolaires, aux activités sportives et culturelles, aux transports publics, ...

4

- **Avoir plus de données pour mieux comprendre la pauvreté des enfants** partout en France, en tenant compte de tous les aspects de leur vie : l'environnement de vie, la vie sociale, l'éducation, la santé.... Ces données doivent permettre de créer des lois qui aideront tous les enfants à vivre et grandir dans de bonnes conditions.

5

- **Garantir aux enfants le droit de donner leur avis et d'être écoutés.** Les enfants doivent pouvoir participer aux décisions qui les concernent, que ce soit à l'échelle du pays ou dans leur ville, et les adultes doivent les écouter et prendre en compte leurs avis.

6

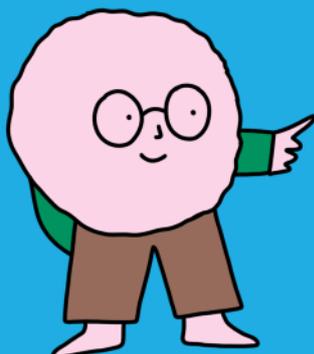
- Porter une attention particulière à l'accès **des enfants habitant dans les quartiers défavorisés** à la restauration scolaire, au périscolaire, aux activités et loisirs, aux transports...

7

- **Lutter contre les privations, le manque de soutien et le rejet** dont font l'objet les enfants hébergés.

SI TU AS BESOIN DE TE CONFIER À QUELQU'UN, TU PEUX EN PARLER À UN ADULTE EN QUI TU AS CONFIANCE. IL SAURA TE DIRE À QUI TU PEUX PARLER POUR ÊTRE PROTÉGÉ OU ÉCOUTÉ SI TU EN AS BESOIN. ET SI TU T'INQUIÈTES POUR TA SÉCURITÉ OU POUR LA SÉCURITÉ D'UN AUTRE ENFANT, TU PEUX APPELER LE 119. C'EST UN NUMÉRO GRATUIT POUR LES ENFANTS, OÙ DES ADULTES DE CONFIANCE T'ÉCOUTERONT ET T'AIDERONT.

LES MOTS
À RETENIR



DÉFINITIONS

UN DROIT

Lorsqu'un besoin essentiel (comme manger, boire de l'eau potable, être protégé contre les violences...) est inscrit dans un texte juridique.

UN TITRE DE SÉJOUR

Un papier d'identité qui permet à une personne de vivre dans un pays où elle n'est pas née et lorsqu'elle n'a pas la nationalité du pays.

STRESS :

Réaction du corps à un événement nouveau ou une situation perçue comme menaçante. Lorsque le stress dure longtemps, il peut nuire à l'apprentissage et à l'épanouissement et créer des problèmes de santé physique et mentale.

PSYCHOLOGUE :

Professionnel qui étudie les comportements et caractères humains, et aide à maintenir ou améliorer le bien-être des personnes qui le consultent en les écoutant, en analysant leurs besoins et en leur donnant des conseils.

FAMILLE MONOPARENTALE :

C'est une famille où il y a un seul parent qui élève les enfants.

DISCRIMINATION :

C'est le fait de subir un traitement différent et injuste en raison de son appartenance à un groupe d'individus (qui peuvent partager la même couleur de peau, la même religion, un handicap, ...). Ce traitement peut être une décision, une action, une consigne, ou une loi qui a une conséquence négative, telle qu'une distinction, une exclusion ou une restriction, sur une personne ou un groupe de personnes. Mais cela peut aussi entraîner des formes de violences, de moqueries ou encore de harcèlement de la part d'autres personnes.

STIGMATISATION :

C'est le fait de porter, à partir de ses impressions, un jugement négatif sur une personne ou sa situation alors que ce n'est pas la réalité. Cela peut également être le fait de faire une généralité sur un groupe de personnes qui ont des caractéristiques en commun. Une personne victime de stigmatisation peut se sentir isolée, rejetée, méprisée, et parfois en danger.

POLITIQUES PUBLIQUES :

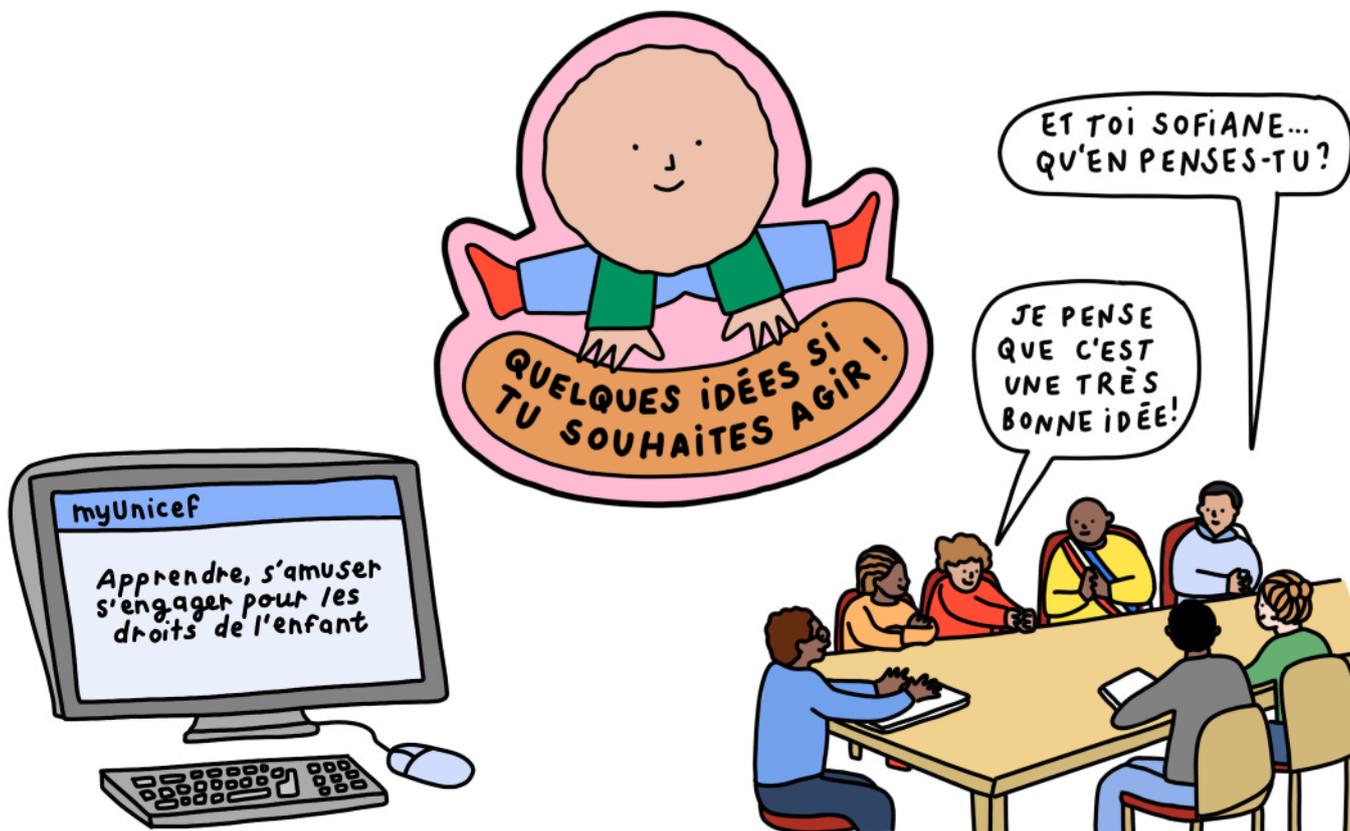
Toutes les actions de l'État, des mairies, départements ou régions pour améliorer la vie de la population.

SANTÉ MENTALE :

Elle correspond à un état de bien-être émotionnel, psychologique et social. « Ma santé mentale » c'est : comment je me sens dans mon corps, dans ma tête ? Quelles sont mes émotions lorsque je suis seul ou avec les autres ? Tout le monde a une santé mentale et elle peut changer en fonction des périodes.

QUARTIER DE LA POLITIQUE DE LA VILLE :

C'est un quartier défavorisé qui rencontre plus de difficultés que les autres quartiers, comme moins de magasins, de parcs, de médecins ou des logements pas toujours très adaptés. Les personnes qui y vivent ont généralement moins d'argent que les autres. Le pays et les villes doivent donc donner un coup de pouce à ces quartiers pour que les habitants s'y sentent mieux, comme construire de nouveaux bâtiments, proposer des activités, aider les enfants à bien apprendre à l'école et soutenir les parents dans leur vie quotidienne.



APPRENDRE SUR TES DROITS

Droits à la participation, à la protection contre les violences, à la santé, à une identité, à l'éducation... Il existe de nombreux articles dans la Convention internationale des droits de l'enfant qui couvrent tous les aspects de la vie d'un enfant. Afin d'exercer ces droits au quotidien, au sein de la famille, à l'école, dans ta communauté, ta ville, il est important de bien connaître tes droits ! Sur myUNICEF, tu trouveras toutes les informations à ce sujet à travers des fiches, des jeux, des vidéos, des activités, et plus encore. Et tu pourras sensibiliser à ton tour, ton entourage !

FAIRE PARTIE DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DE TA COMMUNE

Il existe des Conseils municipaux et départementaux d'enfants ou de jeunes (CME, CMJ ou CDJ) au sein de la mairie de ta ville ou de ton département, où des enfants et des jeunes sont élus et se réunissent pour donner leur avis, faire entendre leur voix. Tu peux toi aussi participer aux décisions prises par ta Ville ou ton Département et partager tes préoccupations concernant le non-respect des droits de l'enfant partout en France !



T'ENGAGER AUPRÈS D'UNE ASSOCIATION

Si tu veux aider à améliorer les choses autour de toi et soutenir une cause qui te tient à cœur, tu peux t'engager auprès d'une association. Défense des droits de l'enfant, protection de l'environnement, lutte contre toute forme de discrimination, il existe de nombreuses associations qui contribuent à rendre le monde meilleur !



PARTICIPER À LA PROCHAÎNE CONSULTATION NATIONALE DES 6-18 ANS DE L'UNICEF

La Consultation nationale des 6-18 ans a lieu tous les deux ans ! Retrouve toutes les informations sur : <https://my.unicef.fr>



**TU AS ENTRE 10 ET 26 ANS ? TU VEUX CONTRIBUER
À UN MONDE MEILLEUR, AGIR POUR UNE CAUSE
SOLIDAIRE ET FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES ENFANTS
ET DES JEUNES EN FRANCE ET DANS LE MONDE ?**

Deviens Jeune Ambassadeur ou Jeune Ambassadrice de l'UNICEF France ! Rejoins une communauté de plus de 6 000 bénévoles engagés sur des projets solidaires permettant de défendre les droits des enfants. Tu pourras participer aux actions en faveur de : l'éducation, la protection des enfants, l'égalité filles-garçons, la santé, la lutte contre le changement climatique...

Pour en savoir plus sur les droits de l'enfant grâce
à des activités et fiches conçues pour toi :

FLASH CE QR CODE OU RDV SUR [MY.UNICEF.FR](https://my.unicef.fr) !



my
unicef 



Pour aller plus loin, retrouve le rapport « Consultation nationale des 6-18 ans 2024 » ainsi que sa synthèse sur le site www.unicef.fr.